

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-sept juillet à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT PARDOUX LES CARDS, sous la Présidence de Monsieur Gérard GUYONNET, Président.

Date de la convocation : 21 juillet 2022

Conseillers en exercice : 62

Présents: MM. GUYONNET, SIMONET, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, SCHMIDT, AGENIS *suppléant* BIGOURET, RICHIN, SIMON, JAMME, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L., GALINDO, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, MATHIEU *suppléante* MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, DEBAY *suppléante* CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GLOMOT.

Pouvoirs: LE CORRE à JAMME, SCRAMUCCIA à BERTHON, JOULOT à VIRGOULAY, SIMONT B à SIMONET V, VERDIER à LUQUET L, PAYARD C à DESARMENIEN, VIALTAIX à VENTENAT, WELZER à MOUNAUD, ROULLAND à SIMON, FAUCHER à VENTENAT.

Excusés: MM. DESCLOUX, PIERRON, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, D'HULSTER, PINLON, BRUNET, GRANGE.

Secrétaire de séance : Laurent GLOMOT

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote
GOUVE	RNANCE			
1	2022-107	Délégations de l'assemblée délibérante au Président	L'article L5211-10 du CGCT contient une liste d'attributions appartenant à l'organe délibérant qu'il est strictement interdit de déléguer: 1° Vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances; 2° Approbation du compte administratif; 3° Dispositions à caractères budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15; 4° Décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale; 5° Adhésion de l'établissement à un établissement public; 6° Délégation de la gestion d'un service public; 7° Dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la ville. Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, - DÉLÉGUE au Président les attributions telles que décrites dans la délibération; - DIT que lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même, par délégation de l'organe délibérant; - DIT que le Président transmettra toute information probante portant sur les finances de la collectivité et l'état d'avancement des décisions votées en conseil communautaire; - AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
2	2022-108	Délégations de l'assemblée délibérante au Bureau	L'article L5211-10 du CGCT contient une liste d'attributions appartenant à l'organe délibérant qu'il est strictement interdit de déléguer : 1° Vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ; 2° Approbation du compte administratif ;	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



			2º Dispositions	à co==	ctòres hudgótaire prises par un établissement	1		
			3° Dispositions à caractères budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en					
			demeure					
		intervenue en a						
				aux modifications des conditions initiales de				
				onnement et de durée de l'établissement public				
			de coopération					
			5° Adhésion de					
			6° Délégation d					
			7° Dispositions					
			l'espace comm	unautai	re, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire			
			communautaire					
					re conséquent de conseillers communautaires, il			
					Bureau puisse avoir délégation du conseil			
					es décisions suivantes :			
			1 - Affaires fii	nanciere	Souscrire à l'ouverture d'un crédit de			
			En matière		trésorerie dans la limite de 100 000 € pour			
			de trésorerie	1.1	une durée maximale de 12 mois. (ligne de			
					trésorerie)			
					Contracter des produits de financement pour			
				1.2	tous les budgets pour un montant maximum			
					voté chaque année au budget par le conseil			
			En matière		communautaire. Procéder, dans le cadre de l'aménagement de			
			d'emprunt		la dette de la Communauté de commune, au			
				1.3	remboursement anticipé d'un emprunt et			
		Délégations de			réaliser, le cas échéant, l'emprunt de			
		l'assemblée			refinancement	ADOPTÉ		
2	2022-108	délibérante au Bureau (Suite)		1.4	Effacement de dettes, Admission en non- valeur / créance éteintes inférieures à 2 000 €	À		
			De manière		Procéder à un virement de crédit à l'intérieur	L'UNANIMITÉ		
			générale	1.5	des budgets votés dans la limite d'un montant			
					inférieur ou égal à 5 000 €			
			2 – Patrimoine					
			Révision annuelle des loyers (Indice INSEE) 3 – Ressources humaines					
			Prise en charge					
			et autres sémi					
			4 – Administra					
			Prendre toute					
			règlement de i					
			5 – Collecte et					
			5.1		cure de convention avec les éco organismes			
			5.2		entions avec des tiers dont l'enjeu financier est			
				inférie	eur à 40 000 € TTC			
			Après avoir dél					
			- ACCEPTE de d					
			présente délibé	,				
					gations impliquent également la délégation des			
					modifications, retrait, abrogation, résolution et			
			résiliation des a		rrespondants ; ent à l'article L.5211-10 sus cité, le Président			
				rendra compte des attributions exercées par le Bureau lors de chaque réunion du conseil communautaire ;				
			- PREND ACTE (
			qui sont délégu					
					et transmission légales et réglementaires ;			
			- AUTORISE le F					
			relatif à cette o	pératio	n.			



N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision						Vote
		JNAUTAIRES							
			Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, La Communauté de communes désigne, suite aux élections du 12 juillet 2022, les délégués titulaires et suppléants qui siègeront au Syndicat Mixte Est Creuse Développement :						
		Dácianation dos	Délégués titulaires Délégués suppléants						
		Désignation des délégués titulaires	1 GUYONNET G		érard	1	MORAI	NÇAIS Patrice	
		et suppléants :	2 VERDIER Alexa		andre	2	VENTENAT Marie-Françoise		,
3	2022-109	Syndicat Mixte Est Creuse	3	SIMONET Va	lérie	3	MONTEIL Philippe		ADOPTÉ À
			4	GRANGE Da	avid	4	WELZI	ER Jean-Paul	L'UNANIMITÉ
			5	MOUNAUD P	atrick	5	MÉANAI	RD Bernadette	
			6	DESARMENIEN	Pierre	6	D'HU	JLSTER Éric	
			7	SCHMIDT D		7	FAUCON	NET Jean-Louis	
			8	GRASS Ala		8		N Françoise	
			9	TRIMOULINARI		9		HIN Denis	
			10	PERRIER Se	rge	10	BOU	CHET Émilie	
RESSOL	JRCES HUMA	AINES	1			1815	SER ARUTÉC DE 1	TONOTION DU	
						INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS			
	2022-110	Fixation des indemnités du Président et des Vice-présidents			Taux m (en % (Taux	Montant brut = en % de l'indemnité maxi et en €	
			GUYONNET Gérard,		48	,75	43.87	1706.47	
			Président SIMONET Valérie, 1ère Vice-présidente		20	,63	18.56	722.14	
			DUBSAY Jean-Claude, 2ème Vice-président		20	,63	18.56	722.14	
			BERTHON Leilha, 3ème Vice-présidente		20	,63	18.56	722.14	
			4 ^{ème} \	SS Alain, Vice-président	20	,63	18.56	722.14	
			VENTENAT Marie- Françoise, 5ème Vice-présidente		20	,63	18.56	722.14	,
4			GRANGE David, 6ème Vice-président		20	,63	18.56	722.14	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
			SCHMIDT David, 7 ^{ème} Vice-président		20	,63	18.56	722.14	LONAMINITE
			BGOURET Jean- Jacques, 8 ^{ème} Vice-président		20	,63	18.56	722.14	
			RICHIN Denis, 9ème Vice-président		20	,63	18.56	722.14	
			- ATTI présic - DIT c budge - DIT c applic indicia	que les crédits cor et principal de la C que les indemnités ation des décrets aire ;	tés de for qué ci-des s seront v responda ommuna s seront r portant r	nction ssous ; versée nts se uté de evalor najora	du Président ; es à compter ront inscrits e communes risées automation de la va	du 12 juillet 2022 ; annuellement au ; atiquement en	



N°	N° de	Dálibánatian	Canada la désistan	Vata
d'ordre	délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote
FINANC	CES			
5	2022-111	Augmentation de la ligne de trésorerie	Suite aux dépenses estimées par l'exécutif, il est proposé, pour faire face aux besoins de trésorerie, d'augmenter ce montant à 400 000 €. Banque : Caisse d'Épargne - Montant : 400 000 € - Taux Variable : Taux fixe de 1.04% - Durée : 6 mois - Commission d'engagement : 0.10% du montant (400 €) - Commission de non-utilisation 0.15% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le mois. Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, - ANNULE la décision 01/22-06-14 ; - SOUSCRIT à une ligne de trésorerie pour un montant de 400 000 € auprès de la Caisse d'Épargne ; - AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
6	2022-112	Emprunt : MSP de Lavaveix-les-Mines	Pour les besoins de financement de cette opération, le Vice-président propose de disposer d'un crédit de financement de 220 000 € sur 20 ans auprès de La Banque Postale selon les termes suivants : Crédit d'investissement avec échéance trimestrielle Montant : 220 000 € Taux Fixe : 2.99 % Durée : 360 jours Frais de dossier: 0.10% du montant du contrat (220 €) Échéance trimestrielle : 3 660.36 € Échéance : constante Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE de souscrire un crédit d'investissement selon les conditions susmentionnées ; AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ 1 abstention 1 contre
7	2022-113	Emprunt : Brasserie artisanale à Auzances	Pour les besoins de financement de cette opération, le Vice-président propose de disposer d'un crédit de financement de 85 000 € sur 15 ans auprès de la Banque Postale selon les termes suivants : Crédit d'investissement avec échéance trimestrielle Montant : 85 000 € Taux Fixe : 2.80 % Durée : 360 jours Frais de dossier: 200 € Échéance trimestrielle : 1 736.13 € Échéance : constante Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE de souscrire un crédit d'investissement selon les conditions susmentionnées ; AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ 1 abstention 1 contre



N° d'ordre	N° de délibération	Délibération		Vote			
SCOLAI	RE						
		DETR 2022	Après avoir délibé - VALIDE le plan de « Travaux et équipaprès ; - AUTORISE le Pré- aboutissement de	ADOPTÉ			
		Travaux et	DÉPENSE				
8	2022-114	aménagements dans les écoles du territoire – Plan de	Nature	Montant	RECETTE Type de subv + (taux)	Montant	À L'UNANIMITÉ
		financement définitif	Travaux et équipements	69 843,53 €	DETR (70 %)	48 890,47 €	
					Autofinancement (30 %)	20 953,06 €	
			TOTAL HT	69 843,53 €	TOTAL HT	69 843,53 €	
PETITE-	ENFANCE / J	EUNESSE					
9	2022-115	Détermination de la parcelle pour la construction de la micro-crèche fixe	Après avoir délibé - VALIDE le choix of pour la construction - AUTORISE le Présipuridique lié à la magnetie de la concommunauté de concommunau	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ			
ASSAIN	ISSEMENT		1				
10	2022-116	Emprunt pour le financement de l'assainissement du bourg de Mérinchal : Rue du Ciment et Place du Marché	budgétaires et au Président propose Après consultation Crédit Agricole, C l'offre de la Caisse Crédit - Ma - Ta (so - Du - Fr - Éc - Ar - Pa A Après avoir délibé - DÉCIDE de sousc susmentionnées; - AUTORISE le Prés	vu des marchés la souscription n' d'établisseme caisse d'Epargne apperent d'investisseme contant: 140 00 ux Variable: Tabit à titre indicairée: 360 jours ais de dossier: chéance trimes mortissement assage à taux finniversaire. Eré, le Conseil crire un crédit d' sident à signer to sident à demande de la sousce de la signer to sident à demande de la sousce de la signer to sident à demande de la sousce de la signer to sident à demande de la sousce de la sousce de la signer to sident à demande de la sousce de la sousce de la signer to sident à demande de la sousce de la sou	aux livret A + 0.30 atif 1.30%) atif 1.30%) 140 € strielle : 1750 € + int : constant ixe : possible à chaqu ommunautaire, investissement selon cout document relatif der le passage à taux	ons obtenues, le 0 000 € sur 20 ans ue des Territoires t CIC) et analyse nte: nestrielle térêts ue date les conditions à ce dossier.	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ 1 abstention
11	2022-117	Assainissement : Remboursement solde de TVA - Commune de Lavaveix les mines	Après avoir délibé - ACCEPTE le rem 57 501.93 € à la cc - CHARGE les serv aux opérations co - AUTORISE le Pré tous documents n	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ			



N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Sens de la décision	Vote
NUMÉF	RIQUE			
12	2022-118		Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, - AUTORISE le Président à signer la convention portant autorisation de travaux et droit de passage présentée par la société AXIONE pour la parcelle située au 63 Grand-Rue à Bellegarde en Marche. Référence cadastrale : 230020000AB0176	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Décisions du Président

- **05/22-03-31** Portant prolongation de la réduction de la participation financière des résidents des PUV de Crocq et de Mérinchal pour la mise à disposition des salles de convivialités et entretien des espaces communs.
- **08/22-05-17** Relative à la signature de la convention de mise à disposition de locaux avec l'entreprise Brasserie « La Marsienne ».
- **09/22-06-14** Relative à la signature d'un contrat de bail dérogatoire avec la Société LMP PAYSAGE MOTOCULTURE.

Décision du Bureau - 01/22-06-14 - Relative à la signature de l'ouverture d'une ligne de trésorerie

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h25.

Fait à Auzances, le 1er août 2022

Affiché le 1^{er} août 2022